



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 10 juillet 2023, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présentes, la directrice générale madame Julie Jetté et la directrice générale adjointe et greffière madame Julie Thérien.

Des contribuables et un journaliste sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-07-226 Ouverture de la séance ordinaire

Madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2023-07-227 Adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-228 Adoption du procès-verbal du 12 juin 2023

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que le procès-verbal suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023, avec la modification à la résolution 2022-06-211 ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 juin 2023.

Note au procès-verbal :

Dépôt par le maire des faits saillants 2022.

ADMINISTRATION

2023-07-229 Adoption des comptes municipaux / Juin 2023

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de juin sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 995 559,62 \$.

- Salaires nets : 118 067,85 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 27010 à 27038 pour un montant de 285 156,72 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1826 à 1872 pour un montant de 231 011,38 \$
- Liste des prélèvements : no 2755 à 2808 pour un montant de 361 323,67 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-230 Engagement de dépenses / Juillet 2023

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de juillet 2023 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

- | | |
|---------------------|-------------|
| • Aqueduc | 3 425,00 \$ |
| • Sécurité publique | 2 800,00 \$ |

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2023-07-230.

Que madame la directrice générale Julie Jetté, soit autorisée à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-231 Quote-Part 2023 – Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles

Considérant la facture reçue pour la quote-part 2023 de la Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser un paiement au montant de 25 914,27 \$ à la Corporation du Parc Régional du Lac 31 Milles pour la quote-part 2023.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-232 Autorisation de paiement – Dernier déboursé - Appelle Fred (Soumission 2022-10)

Considérant la fin des travaux de réparation au centre communautaire ;

Considérant que le surveillant des travaux a recommandé le paiement du dernier déboursé ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'entériner le paiement de 40 559,38 \$ plus les taxes applicables pour le dernier déboursé au contracteur Appelle Fred.

Que cette dépense soit imputée du poste budgétaire 02 70121 522.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-233 Entérinement de dépense - Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau

Considérant qu'une demande de don a été reçue pour la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau pour son 9^{ème} tournoi de golf ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'entériner une dépense au montant de 150,00\$ pour 2 soupers comme contribution financière pour l'année 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-234 Mise à jour – Dossier 600223-0134 (Matricule 3803-98-0504) Deveau avocats

Considérant la résolution 2022-02-022 adoptée par le conseil de la Ville de Gracefield ;

Considérant les procédures judiciaires entreprises par la Ville de Gracefield relativement à la propriété au matricule 3803-98-0504 ;

Considérant que le contribuable visé par ces procédures judiciaires n'a produit aucune réponse au dossier de la Cour ;

Considérant la régularisation de la situation liée au non-respect des règlements d'urbanisme sur ladite propriété ;

Considérant qu'un bâtiment principal a été érigé, qu'un dispositif d'évacuation est construit et en voie d'être branché au bâtiment principal, et que tous les permis ont été émis par la Ville à ce titre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre et résolu :

De mandater madame la directrice générale, Julie Jetté, afin qu'aucune *Demande d'inscription pour instruction et jugement* ne soit produite au dossier de la Cour par Deveau Avocats, étant entendu que la Ville sera présumée s'être désistée de son recours, le tout sans frais et dans le but de mettre un terme aux procédures judiciaires entreprises.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-235 Nomination de la responsable des loisirs et embellissement

Considérant qu'un poste de responsable des loisirs et embellissement a été affiché à l'interne et qu'une employée a postulé pour ledit poste ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'accorder le poste de responsable des loisirs et embellissement à l'employé no. 70-0012.

La nomination est effective à compter du 26 juin 2023.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur.

Il est également résolu que le salaire attribué sera celui à l'échelon 5.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette se retirent de leur siège à 19 h 08.

2023-07-236 Octroi de contrat – Appel d'offres 2023-07 – Réfection de la réception

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2023-07 – Réfection de la réception ;

Considérant que deux invitations ont été envoyées à des entrepreneurs de Gracefield ;

Considérant qu'une soumission a été reçue dans les délais ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé à Constructions Progénik Inc. au montant de 18 086,05 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit imputée aux fonds généraux.

Que la directrice générale madame Julie Jetté soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègrent leur siège à 19 h 09.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2023-07-237 Demande d'autorisation – Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lot 5 693 904 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau – Monsieur Roberto Mucciacciaro

Considérant que le jugement 550-17-012657-225 de la Cour Supérieure du Québec, district de Gatineau, a établi que les lots 5 693 901 et 5 693 894 sont enclavés ;

Considérant que ce jugement a aussi ordonné, sous réserve de l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), qu'un passage soit aménagé afin de permettre le désenclavement des lots et qu'il en a identifié l'emprise ;

Considérant qu'à ces causes, monsieur Roberto Mucciacciaro s'adresse à la CPTAQ dans une demande d'autorisation afin d'utiliser une partie du lot 5 693 904 à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'aménagement dudit passage visant le désenclavement des lots 5 693 901 et 5 693 894, conformément au jugement ;

Considérant que les articles 58.1 et 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoient que dans les 45 jours qui suivent la réception de la demande la municipalité doit transmettre à la CPTAQ une recommandation motivée en tenant compte des mesures de contrôle intérimaire ;

Considérant qu'à ces fins, tenant compte des critères de l'article 62 et de sa connaissance de la dynamique agricole de son territoire, la municipalité est d'opinion que la demande soumise s'avère à la foi le site de moindre impact, un projet sans incidence négative sur l'agriculture mais aussi et surtout une très belle opportunité de stimuler le développement agricole des arrières-lots qui sont autrement inaccessibles ;

Considérant que le projet est conforme aux dispositions du règlement de zonage et qu'il n'existe pas de mesure de contrôle intérimaire à cet égard.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que pour les motifs invoqués au préambule, le conseil de la Ville de Gracefield recommande à la CPTAQ de faire droit à la demande telle que déposée par monsieur Roberto Mucciacciaro afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 5 693 904 du cadastre du Québec comme passage afin de désenclaver les lots 5 693 901 et 5 693 894.

Qu'il est manifeste qu'il n'existe pas sur le territoire de la ville d'autres emplacements appropriés que le lot 5 693 904 et certainement pas hors de la zone agricole.

Qu'il est aussi manifeste que les travaux d'aménagement du chemin pourront entraîner la coupe de quelques érables, ce à quoi la ville ne s'oppose pas et recommande à la CPTAQ de la permettre.

Que la résolution 2023-06-208 soit abrogée et remplacée par la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORTS

2023-07-238 Annulation de l'appel d'offres sur invitation 2023-06 – Fauchage de la végétation aux abords des chemins municipaux

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2023-06 – Fauchage de la végétation aux abords des chemins municipaux ;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits et que celle-ci est refusée ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'annuler l'appel d'offres par invitation – Soumission 2023-06 – Fauchage de la végétation aux abords des chemins municipaux.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-239 Lancement d'un processus d'appel d'offres par invitation – Soumission 2023-09 – Fauchage de la végétation aux abords des chemins municipaux

Considérant que la Ville de Gracefield doit relancer le processus d'appel d'offres pour le fauchage de la végétation aux abords des chemins municipaux ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De lancer le processus d'appel d'offres par invitation pour le fauchage de la végétation aux abords des chemins municipaux.

D'autoriser madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Avis de motion – Projet de règlement numéro 233-2023 relatif à la circulation et au stationnement

Monsieur le conseiller Alain Labelle, donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 233-2023, relatif à la circulation et au stationnement.

2023-07-240 Adoption du règlement 236-2023 concernant les chemins privés

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2023 par le conseiller monsieur Alain Labelle ;

Considérant que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt du projet de règlement en date du 12 juin 2023 par le conseiller monsieur Alain Labelle ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'adopter le règlement 236-2023 concernant les chemins privés.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-241 Adoption du règlement 235-2023 abrogeant les règlements 187-2018 et 129-2015 concernant la limite de vitesse sur le chemin du Poisson-Blanc

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2023 par monsieur le conseiller Alain Labelle ;

Considérant que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt du projet de règlement en date du 9 mai 2023 par monsieur le conseiller Alain Labelle ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'adopter le règlement 235-2023 abrogeant les règlements 187-2018 et 129-2015 concernant la limite de vitesse sur le chemin du Poisson-Blanc.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-242 Autorisation de crédit-bail – Achat de la niveleuse

Considérant la résolution 2023-06-211 adoptée le 12 juin afin d'octroyer le contrat pour l'achat d'une niveleuse ;

Considérant que la ville a reçu une offre pour le crédit-bail ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield octroi le financement à Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap représentant la Banque Royale du Canada qui agira comme locateur contractuel pour cette opération de crédit-bail tel que soumissionnée en date du 19 juin 2023 pour un montant de 538 000 \$ plus les taxes applicables pour une durée de 60 mois avec valeur résiduelle de 269 000 \$, au taux indicatif de 6,37 % indexable au coût des fonds de 5 ans de la Banque Royale , 5 jours ouvrables avant la livraison de la niveleuse et renouvelable pour 5 ans additionnels lors de l'échéance dans 5 ans.

Il est de plus résolu d'autoriser madame la trésorière Jacqueline Boucher et monsieur le maire Mathieu Caron à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs afin de donner plein effet à la présente résolution et opération de crédit-bail avec la Banque Royale.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-07-243 Autorisation de signature – Entretien hivernal du chemin de Point Comfort avec le MTQ

Considérant la demande de Transports Québec pour renouveler l'entente concernant l'entretien hivernal du chemin de Point Comfort pour une période de 5 ans ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer une entente avec Transports Québec pour l'entretien hivernal du chemin de Point Comfort.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

2023-07-244 Prolongement – Mandat au fournisseur TACT

Considérant que la résolution 2023-05-168 octroyait un mandat au fournisseur TACT ;

Considérant que le dossier n'est pas terminé et que le budget est atteint ;

Considérant la volonté du Conseil de continuer avec ce dossier relié à diverses demandes gouvernementales ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 10 000,00 \$ supplémentaire au fournisseur TACT pour l'accompagnement dans divers dossiers de la Ville.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

2023-07-245 Autorisation de paiement – Deuxième déboursé – Services Professionnels Tessier Récréo-Parc (Soumission 2022-09)

Considérant le bon déroulement des travaux d'installation des Jeux d'eau au parc des loisirs ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 202 117,10 \$ plus les taxes applicables pour le deuxième déboursé au contracteur Tessier Récréo-Parc.

Que cette dépense soit imputée du poste budgétaire 23 08140 722.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DE COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question se déroule de 19 h 18 à 19 h 25.

CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Aucun document relatif à la correspondance est déposé aux membres du Conseil.

VARIA

Aucun varia

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-07-246 Levée de la séance ordinaire

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 26.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe et
greffière

Mathieu Caron

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire